



MD Conseil

Management et Développement

Consultant en Organisation et Management QSE - QHSE - SMI - RSE et
Prévention des Risques

IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels)

Formateur en Management QSE

Auditeur Interne QSE - SMI

Responsable d'Audit de certification et Auditeur IRCA ISO 9001 - 45001

Coordonnateur SPS Niveau 1 en Conception et Réalisation

Expérience de plus de 23 ans
dans les domaines de l'organisation et du
management de la qualité, l'hygiène, la sécurité, la
santé, l'environnement, de la prévention des risques
et de la RSE dans les secteurs :
**Industrie (métallurgie, maintenance,
chaudronnerie, tuyauterie, tôleries)**
Nucléaire, Pétrolier et Marine
BTP et Travaux Publics
Traitement des eaux usées et potables
ENR (Photovoltaïque)
Alcools de Bouche
Transport

CHAMPS D'INTERVENTION : NOUVELLE AQUITAINE
Possibilité France entière (sur demande)

REGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



MD CONSEIL - Emmanuelle DELHOUME

33000 BORDEAUX

emmanuelle.delhoume@gmail.com

06 25 05 81 27

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS VOTRE DÉMARCHE

EN ORGANISATION ET MANAGEMENT QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT (QSE), DE SANTÉ ET DE PRÉVENTION DES RISQUE MAIS ÉGALEMENT DANS VOTRE DEMARCHE RSE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Conseil et accompagnement, mise en place, pilotage en certification MASE, ISO 9001, ISO 45001, ISO 14001, CEFRI, CSTBât, QUALIBAT, NF, Engagement de Service, RSE et Développement Durable (ISO 26000, ECOVADIS).
Nous nous adaptons à vos besoins

Auditeur interne QSE/SMI

Responsable d'audit de certification et Auditeur IRCA ISO 9001 - 45001

Formateur en Management QSE

Consultant QSE/QHSE-RSE externalisé et/ou de transition, en fonction de vos besoins en temps partagé

IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) enregistré auprès de la DREETS Nouvelle-Aquitaine

Conseil en Organisation
Gestion de projet



**ZOOM SUR NOS PRESTATIONS
D'ACCOMPAGNEMENT**
qui peuvent être réalisées ou
adaptées pour votre structure et
selon vos besoins

Conseil en certification / Diagnostique d'organisation
Conseil en organisation / Gestion de projet
Audit Qualité Sécurité Environnement
Conception d'un système documentaire adapté et approprié
Revue de direction et comité QHSE
Création, mise à jour de votre Document Unique,
Evaluation des risques, Pénibilité
Gestion des formations métiers, techniques et réglementaires
Gestion des habilitations / Plan de formation
Visite médicales / Liste des postes à risques
Définition de fonction/rôles et responsabilités/fiche de poste
Gestion de suivi de vos sous-traitants (administrative et terrain)
Visite et audit QHSE et causerie/sensibilisation QHSE
Gestion et analyse de l'accidentologie / situations dangereuse / événements
Objectifs et indicateurs de suivi et de performance
Management d'équipe / Communication
Rédaction de rapport/synthèse
Animation de réunion, groupes de travail/résolution de problèmes
Gestion du suivi des déchets / revalorisation
Gestion de la veille réglementaire
Gestion, conseil et rédaction des PPSPS / PDP / ADR / Protocole de sécurité

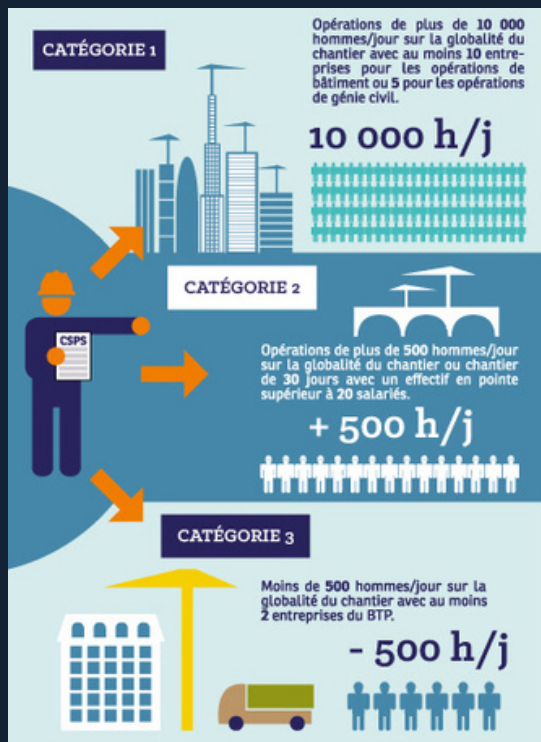
COORDONNATEUR SPS NIVEAU 1 EN CONCEPTION ET RÉALISATION

POUR VOS CHANTIERS DE CATEGORIE 1, 2 OU 3

Nous vous accompagnons en coordination SPS pour tous vos chantiers de bâtiment ou de génie civil où sont appelés à intervenir plusieurs travailleurs indépendants ou entreprises, sous traitantes incluses, aux fins de prévenir les risques résultant de leurs interventions simultanées ou successives et de prévoir les interventions ultérieures sur l'ouvrage.

La coordination en matière de sécurité et de santé doit être organisée tant au cours de la conception, de l'étude et de l'élaboration du projet qu'au cours de la réalisation de l'ouvrage.

La mise en place d'un coordonnateur de sécurité est rendue obligatoire par le Code du travail. Le principal objectif est de prévenir les risques résultant de leurs interventions et de promouvoir l'utilisation des moyens communs.

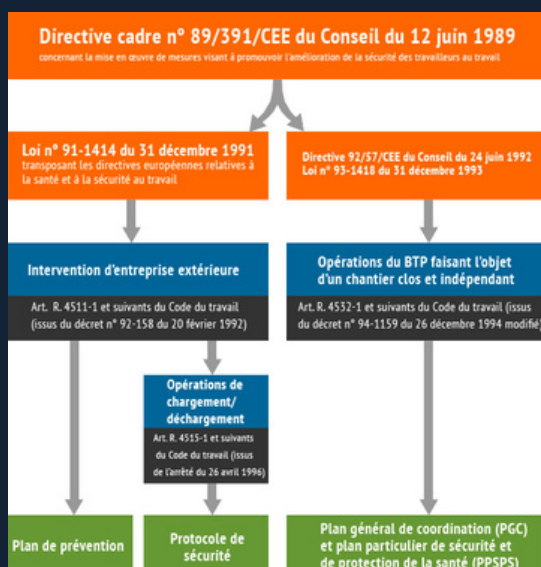


Catégorie 1 : opérations de plus de 10 000 hommes x jour (soit plus de 80 000 h ou environ 4 M €) avec au moins 10 entreprises pour les opérations de bâtiment ou 5 pour les opérations de génie civil

Catégorie 2 : opérations de plus de 500 hommes x jour (soit 4 000 h ou environ 300 000 €) ou chantier de 30 jours avec un effectif en pointe supérieur à 20 salariés et hors catégorie 1

Catégorie 3 : autres opérations

ZOOM SUR NOS PRESTATIONS DE COORDINATION SPS



Conception, étude et élaboration du projet de l'ouvrage :

- Participation aux réunions avec la MOA et le MOE
- Elaboration le plan général de coordination (PGC)
- Constitution du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO)
- Ouverture du registre-journal
- Définition les sujétions relatives à la mise en place et à l'utilisation des protections collectives, des appareils de levage, des accès provisoires et des installations générales, notamment les installations électriques.

Réalisation de l'ouvrage :

- Organisation entre les entreprises (y compris sous-traitantes) la coordination de leurs activités, les modalités de l'utilisation en commun des installations, matériels et circulations, leur information mutuelle ainsi que l'échange entre elles des consignes en santé et sécurité au travail.
- Réalisation de l'inspection commune, réalisée avant remise du PPSPS lorsque l'entreprise est soumise à l'obligation de le rédiger.
- Veiller à l'application correcte des mesures de coordination définies.
- Mise à jour et adaptation du PGC et veiller à son application
- Compléter le DIUO
- Prendre les dispositions pour limiter l'accès au chantier aux seules personnes autorisées.
- Prise en compte des interférences avec les activités d'exploitation sur le site